

**L'an deux mil vingt, le jeudi 05 mars à dix-neuf heures trente minutes, par suite d'une convocation en date du 28 février 2020, le Conseil municipal de la commune de Puttelage-lès-Thionville s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence de Monsieur Joseph GHAMO, Maire.**

*La séance a été publique.*

**Etai<sup>ent</sup> présents: J. GHAMO, D. TRESSEL, J. BAUER, Ch. GUERDER, M. HALLE, D. HENRY, E. LAPORTE, Ph. PFEIFFER, J. SCHMITT, E. SCHMITTER, M. VINCKEL, R. WINKEL**

**Absents excusés: A. WELTER** donnant procuration à J. GHAMO, **S. KOCH** donnant procuration à M. HALLE, **C. TORMEN** donnant procuration à D. TRESSEL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur **Julien SCHMITT** est désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2020 ;
2. Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Receveur municipal
3. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020
4. Facturation des biens partagés pour 2019
5. Devis pour la remise en place d'ardoises sur la toiture de la chapelle de Himeling suite à la tempête Ciara
6. Travaux d'étanchéité sur les ventilations de la toiture du foyer
7. Travaux de réfection de plâtre à la maison des associations
8. Devis pour la mise en place d'une centrale incendie au périscolaire
9. Busage supplémentaire dans la rue de la Forêt à Himeling
10. Création d'une aire de retournement à Himeling
11. Rétrocession du lotissement « Les Rives du Dollbach » à la commune
12. Stationnement devant le n° 13 rue Pasteur
13. Suppression d'un poste d'adjoint territorial du Patrimoine à 55h par an
14. Création d'une nouvelle rue à Himeling
15. Régularisation de la subvention annuelle 2019 à l'association communale « Attelage Passion & Loisir »
16. Modalités d'attribution d'une subvention annuelle aux associations d'intérêt communal
17. Subvention à La Pédiatrie Enchantée
18. Subvention au Souvenir Français - Section de Cattenom
19. Subvention au Secours Populaire Français
20. Rachat de vaisselle inutilisée du foyer par une association de jeunes agriculteurs
21. Divers
22. Tour de table

### **615 - Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Receveur municipal**

Monsieur le Maire communique au Conseil municipal le Compte de Gestion 2019 élaboré par le Comptable Receveur municipal de la commune.

- En investissement, le résultat de l'exercice présente un déficit de 22 592,95 € et un résultat de clôture de 95 880,95 € ;
- En fonctionnement, le résultat de l'exercice présente un résultat d'exercice et un excédent de 119 480,99 € ;
- Le résultat de l'exercice est excédentaire de 96 888,04 €.
- Le résultat de clôture est excédentaire de 215 361,14 € pour l'exercice 2019.

Le Conseil municipal :

- approuve à l'unanimité ce compte attendu qu'il est en parfaite correspondance avec le compte administratif du même exercice ;
- déclare que ce compte n'apporte aucune observation ni réserve de sa part.

### **616 - Compte Administratif 2019**

Monsieur **Joseph BAUER**, 2° adjoint délégué aux finances, présente le compte administratif de l'année 2019 de la commune comme suit :

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	625 417,29 €	509 824,82 €	1 135 242,11 €
Réalisations	239 544,54	489 576,71 €	729 121,25 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	625 417,29 €	509 824,82 €	1 135 242,11 €
Réalisations	262 137,49 €	370 095,72 €	632 233,21 €
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE</b>			
Excédent		119 480,99 €	96 888,04 €
Déficit	22 592,95 €		

Tous ces chiffres sont conformes au compte de gestion présenté par Madame Mireille CHALI, Trésorier de la perception de Thionville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ce compte administratif à l'unanimité des membres présents et représentés, excepté Monsieur le Maire, qui s'abstient *de facto*.

### **617 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020**

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune de peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019 :

A savoir :

- Chapitre 21 : 44 605,00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, qui ACCEPTE, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2020.

#### **618 – Facturation des biens partagés pour 2019**

Le maire rappelle au Conseil municipal que les « Biens partagés » sont des parcelles de terrain communal situées à Himeling et au lieudit « Grund », mises à la disposition d'habitants dont les fondations de la maison qu'ils occupent (propriétaire ou locataire), construites sous Napoléon 1<sup>er</sup>, sont encore existantes.

Il y a 22 parcelles de terrain réparties en 18 foyers. La surface totale des biens partagés est de 9ha 58a 52ca. Depuis 2002, la location annuelle a été définie à 16,00 € annuels par parcelle.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide de maintenir le loyer annuel de **16,00 € par parcelle** et charge le Maire d'éditer les titres de recettes aux 18 bénéficiaires pour l'année 2019.

#### **619 - Devis pour la remise en place d'ardoises sur la toiture de la chapelle de Himeling suite à la tempête Ciara**

Le maire indique au Conseil municipal que des ardoises de la toiture de la chapelle de Himeling se sont détachées lors de la tempête Ciara, dans la nuit du 10 au 11 février.

Il convient de procéder aux réparations nécessaires, couvertes par l'assurance Groupama.

L'entreprise **TIRBISCH** de Koenigsmacker propose une prestation pour ce faire, sous le n°200225 du 19/02/2020, pour un montant de **860,49 € HT**, c'est-à-dire **1 032,59 € TTC**.

A l'unanimité, les élus :

- Acceptent de faire réaliser les travaux ;
- Adoptent le devis de l'entreprise TIRBISCH ;
- Autorisent le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

#### **620 – Travaux d'étanchéité sur les ventilations de la toiture du foyer**

Le maire explique au Conseil municipal que des infiltrations ont été détectées sur la toiture du foyer socioculturel, notamment au niveau des sorties de ventilation.

Consultée pour un audit, la société **TIRBISCH TOITURES** de Koenigsmacker préconise de refaire l'étanchéité des systèmes.

Elle propose donc ses services, dans son devis n°200224 du 19/02/2020, pour un montant de **572,22 € HT**, c'est-à-dire **686,66 € TTC**.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Accepte de réaliser les travaux décrits
- Adopte le devis de l'entreprise TIRBISCH TOITURES
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces en rapport avec ce projet.

#### **621 - Travaux de réfection de plâtre à la maison des associations**

Le maire informe les élus que la maison des associations rencontre des soucis d'humidité, endommageant le plâtre du plafond de la structure.

Après avoir réalisé un audit, la société **SCHMIDT Fabien** propose de poser de la laine de verre afin de réduire l'humidité et de refaire le plâtre endommagé par la suite, suivant le devis n°U26 du 27/02/2020, pour un montant de **645,00 € HT**, c'est-à-dire **774,00 € TTC**.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Accepte les travaux décrits
- Adopte le devis de l'entreprise SCHMIDT Fabien
- Autorise le Maire à signer les pièces afférant à ces travaux.

#### **622 - Devis pour la mise en place d'une centrale incendie au périscolaire**

Le maire informe le Conseil municipal qu'un rapport de sécurité établi à la structure périscolaire de la commune indique que la centrale d'alarme de lutte contre l'incendie est hors d'usage. Il convient de la remplacer.

Il présente à l'assemblée le devis n°20/08 du 22 janvier 2020, émanant de la société **ELECTRO-TECHNI-BAT** de Sierck-les-Bains, pour un montant de **330,00 € HT**, soit **396,00 € TTC**.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le remplacement du système d'alarme incendie
- Adopte le devis de l'entreprise Electro-Techni-Bat
- Autorise le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

#### **623 - Busage supplémentaire dans la rue de la Forêt à Himeling**

Le maire rappelle au Conseil municipal qu'un busage avait été réalisé en 2019, dans la rue de la Forêt à Himeling. Il convient de prolonger l'installation dans le même fossé, afin de permettre à des particuliers d'accéder à leur garage.

Chargée de la première installation, l'entreprise **LEICK** de Beyren-lès-Sierck propose ses services, dans son devis n° DE00004321 du 18/02/2020, pour la somme de **1 300,00 € HT**, soit **1 560,00 € TTC**.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Accepte la réalisation des travaux ;
- Accepte le devis de l'entreprise Leick ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

#### **624 - Création d'une aire de retournement à Himeling**

Le maire explique à l'assemblée que les camions de ramassage des ordures de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs sont obligés de remonter la rue de la Grotte à Himeling en marche arrière, car il leur est impossible de manœuvrer pour faire chemin inverse dans les conditions de sécurité optimales.

La mise en place d'une aire de retournement est la solution à envisager pour ce faire.

Consultée pour ce projet, l'entreprise **LEICK** de Beyren-lès-Sierck propose de réaliser ces travaux, suivant le devis n° DE00004322 du 18/02/2020, pour un montant de **1 750,00 € HT**, soit **2 100,00 € TTC**.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Accepte de faire réaliser une aire de retournement en haut de la rue de la Grotte à Himeling
- Adopte l'offre de l'entreprise LEICK
- Autorise le Maire à signer tous documents en rapport avec ce projet.

### **625 - Rétrocession du lotissement « Les Rives du Dollbach » à la commune**

Le maire rappelle au Conseil municipal que la rétrocession des voiries, des places, de l'éclairage public et de la noue du lotissement « Les Rives du Dollbach », propriétés de l'entreprise SOTRAP-LORRAINE de Evrange (F-57570), 3 rue du Puits, a été décidée lors de la séance du 16 janvier 2020.

Suivant le procès-verbal d'arpentage émanant de la société FREDERIC GALLANI de Thionville, les parcelles nouvellement créées sont cadastrées respectivement :

- section 47 parcelles n° 68/37, pour une contenance de 15 ares 21 centiares ;
- section 47 parcelle n° 76/19, pour une contenance de 8 ares 47 centiares ;

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- donne son accord pour la rétrocession des parcelles énoncées ci-dessus à la commune de Puttelange-lès-Thionville ;
- charge le Maire d'établir un acte administratif ;
- désigne le Maire Notaire de la transaction ;
- désigne Monsieur Didier TRESSEL, 1<sup>er</sup> adjoint, représentant de la commune dans cette affaire.

### **626 – Stationnement devant le n° 13 rue Pasteur**

Le maire informe le Conseil municipal qu'un projet immobilier a été déposé cette semaine en mairie, afin de réhabiliter la maison en ruines, sise n° 13 de la rue Pasteur. La condition pour accepter le permis de construire est d'y prévoir un stationnement suffisant.

A l'heure actuelle, les trois murs de la bâtisse sont situés en limite du domaine public et sa configuration ne permet pas de créer de garage. L'unique solution est de prévoir une place de parking à l'aplomb de la maison, sur le domaine public.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de vendre une parcelle du terrain public cadastré section n° 01 parcelle n° 0359 au propriétaire de la maison du n° 13 de la rue Pasteur, de dimensions 5 m x 3,30 m, sachant que cela n'entrave ni le passage des riverains voisins, ni le stationnement des logements à proximité.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Accepte de vendre une parcelle de terrain public au propriétaire de la maison cadastrée
- Dit que l'arpentage sera pris en charge par l'acquéreur
- Charge le Maire d'entamer les démarches administratives pour la vente.

### **627 - Suppression d'un poste d'adjoint territorial du Patrimoine à 55h par an**

Le Maire rappelle aux élus qu'un poste d'adjoint territorial du Patrimoine pour une durée annuelle de 71 heures a été créé lors de la séance du 16 janvier, afin d'augmenter le temps de travail de l'agent actuellement en place.

Il convient donc de supprimer le poste d'adjoint territorial du patrimoine pour une durée de travail annuel de 55 heures.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Demande au comité technique du Centre de Gestion de la Moselle la suppression du poste d'adjoint territorial du Patrimoine à 55 heures annuelles de travail.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

### **628 - Création d'une nouvelle rue à Himeling**

Le maire explique aux élus qu'une maison est actuellement en cours de construction à Himeling, entre le n° 14 et le n° 16 de la rue de la Grotte.

Afin d'éviter une désorganisation de l'actuelle numérotation des logements, les propriétaires de cette nouvelle construction suggèrent qu'une nouvelle rue soit créée.

Dans la mesure où le secteur se trouve au lieu-dit « Kirschgarten », ils proposent de la baptiser ainsi : « Impasse des Cerisiers ».

A l'unanimité des membres présents et représentés, les élus :

- Acceptent la création d'une nouvelle rue à Himeling
- Nomment cette rue « Impasse des Cerisiers »
- Chargent le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à sa prise en compte.

### **629 – Régularisation de la subvention annuelle 2019 à l'association communale « Attelage Passion & Loisir »**

Le maire informe le Conseil municipal que l'association communale « Attelage Passion & Loisir » l'a informé qu'elle n'a pas perçu la somme de **250,00 €** au titre de la subvention annuelle de l'exercice 2019 accordée aux associations d'intérêt communal.

Après avoir produit le procès-verbal de l'assemblée générale de 2019, il s'avère que l'association est toujours active et peut percevoir l'allocation annuelle.

Après avoir débattu sur les modalités d'obtention d'une subvention, le conseil municipal décide de régulariser l'attribution de la subvention pour l'exercice 2019, à condition que le procès-verbal soit estampillé par le Tribunal de grande instance.

### **630 - Modalités d'attribution d'une subvention annuelle aux associations d'intérêt communal**

L'assemblée délibérante saisit le Maire afin de fixer les modalités d'attribution de la subvention annuelle accordée aux associations dites d'intérêt communal.

Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide qu'une subvention annuelle d'intérêt communal sera allouée aux associations, si les trois conditions suivantes sont réunies :

- Inviter Le Maire ou un adjoint à l'assemblée générale annuelle obligatoire ;
- Produire à la mairie le procès-verbal de l'assemblée générale, estampillé par le Tribunal de Grande Instance ;
- Organiser dans la commune au moins un évènement public par an.

### **631 – Subvention à La Pédiatrie Enchantée**

Le Maire présente aux élus une demande de subvention de l'association **La Pédiatrie Enchantée** du Ban-Saint-Martin, en date du 22/01/2020, pour l'année 2020.

Le conseil municipal décide de verser une subvention de **100,00 €** pour l'exercice 2020 à l'association et dit que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif de 2020.

### **632 - Subvention au Souvenir Français - Section de Cattenom**

Le Maire produit aux conseillers municipaux une demande de subvention émanant de l'association **Le Souvenir Français – Section de Cattenom**, en date du 07/02/2020.

Attendu que cette association participe activement à la cérémonie de commémoration de l'Armistice 1918, le conseil municipal décide de lui verser une subvention de **300,00 €** pour l'exercice 2020 et dit que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif de 2020.

### **633 - Subvention au Secours Populaire Français**

Le Maire informe le conseil municipal que le Secours Populaire Français de Metz sollicite une subvention pour 2020, par courrier, en date du 27/01/2020.

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de **100,00 €** pour l'exercice 2020 à cette association et dit que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif de 2020.

### **634 - Rachat de vaisselle inutilisée du foyer par une association de jeunes agriculteurs**

Le maire informe l'assemblée qu'une association de jeunes agriculteurs souhaite racheter la vaisselle du foyer socioculturel, inutilisée depuis quelques années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de vendre la vaisselle inutilisée du foyer socioculturel, pour la somme de **300,00 €**, au **Centre des Jeunes Agriculteurs de Thionville**, représentée par Monsieur Pierre GROSSE d'Illange.

*Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la session close.*

*La séance est levée à vingt-et-une heures et quarante-cinq minutes.*

*Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.*

Pour les délibérations n° 615 à 634  
du jeudi 05 mars 2020

Joseph GHAMO

Didier TRESSEL

Joseph BAUER

André WELTER

Julien SCHMITT

Daniel HENRY

Philippe PFEIFFER

Michel VINCKEL

Mariette HALLE

Céline TORMEN

Evelyne SCHMITTER

Christian GUERDER

Sylvie KOCH

Estelle LAPORTE

René WINKEL